

AVIS DE VEILLE RÉGLEMENTAIRE

Numéro de l'avis : IMQ-2024-08

Date d'envoi : 18-11-2024

Destinataires : Membres du comité de gestion de la qualité

Sujet : CCMC-CAMTI

Nous souhaitons vous informer que le Comité consultatif maritime canadien (CCMC) a tenu ses comités nationaux les 13, 14 et 15 novembre derniers.

Le CCMC regroupe des parties prenantes intéressées par le transport maritime, la navigation et les préoccupations liées à la pollution marine. Il conseille le gouvernement sur les questions et les opportunités relatives à la sécurité et à la sûreté maritimes et publie chaque année des rapports fondés sur ses constats.

La réunion nationale du CCMC se déroule à Ottawa et est structurée en comités nationaux et en groupes de travail.

Vous pouvez accéder à l'agenda des rencontres ainsi qu'à l'ensemble des documents partagés avec les participants [vers ce lien](#).

À noter que les éléments clés abordés par le Comité permanent sur le *Personnel maritime*, auquel un représentant de l'IMQ participait seront présentés en CGQ.

RESPONSABILITÉ

Les gestionnaires, membres du CGQ, ont la responsabilité de s'assurer que les changements sont communiqués au personnel de leur équipe concerné. Si requis, ces changements doivent se refléter dans des modifications aux politiques, protocoles et procédures. Les projets de modification doivent être déposés, pour approbation, au comité de gestion de la qualité.

Les responsables de la coordination départementale ont la responsabilité de s'assurer que le personnel enseignant est informé des avis de veille et des modifications ayant une incidence sur le contenu des cours, que les plans de cours, approuvés annuellement, reflètent ces changements et que les notes de cours et le matériel pédagogique sont mis à jour.

ARCHIVAGE

Il est à noter que tous les avis de veille publiés sont archivés sur le site internet de l'IMQ - dans la section [Veille réglementaire](#).